

ATTESTATION RELATIVE A UN DEPLACEMENT AERIEN EN DIRECTION DE LA GUADELOUPE

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, prolongé par la loi n°2020-546 du 11 mai 2020, les déplacements de personnes par transport public aérien sont réglementés par le décret n°2020-548 du 11 mai 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face au Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Partie à compléter par le passager (toutes les mentions sont obligatoires):

Je soussigné(e),

NOM :

PRENOM(S) :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU de NAISSANCE :

NATIONALITE :

ADRESSE **en GUADELOUPE** :

.....

.....

.....

TELEPHONE FIXE **en GUADELOUPE** :

TELEPHONE PORTABLE :

AEROPORT de DEPART :

NUMERO de VOL :

NUMERO DE SIEGE :

N° de PASSEPORT ou CARTE IDENTITE :

DATES EXTREMES DU SEJOUR :

Je déclare sur l'honneur voyager pour le motif suivant :

- motif impérieux d'ordre personnel ou familial ;
- motif de santé relevant de l'urgence ;
- motif professionnel ne pouvant être différé.

Préciser (joindre les documents justificatifs) :

- Je confirme que je ne présente pas de symptôme d'infection au Covid-19.

- Excepté si je suis personnel soignant, agent de l'État ou salarié de droit privé participant à la gestion de la crise sanitaire ou passager en provenance de la Martinique, je serai soumis à une quatorzaine, selon mon choix, à mon domicile ou dans un lieu d'hébergement adapté à la mise en œuvre des consignes sanitaires, en tenant compte de ma situation individuelle et familiale.

- J'ai pris connaissance des conditions de réalisation de la quarantaine et je choisis de réaliser celle-ci :

- à domicile, à l'adresse indiquée ci-dessus
- au sein d'un établissement de type hôtelier.

Plateforme d'information/orientation de l'agence régionale de santé (7j/7 ; de 8h à 18h) : 05 90 99 14 74

Fait à Les Abymes, le/...../2020 ..

Signature :